

«*Toute la Provence en une terre*»

à 15 minutes d'Avignon, 40 minutes d'Arles, authentiques villages et sublimes paysages



IL VOUS RESTE
UNE PROVENCE
À DÉCOUVRIR

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquières



CHARTRE DES MEDIAS SOCIAUX

Mise à jour juillet 2022

L'Office de Tourisme Intercommunal de Terre de Provence a pour mission principale la promotion et l'accueil touristique de la destination. Dans le cadre de cette mission, les réseaux sociaux sont des outils vecteurs de communication et de promotion à large échelle, que l'OTI utilise quotidiennement afin de valoriser son territoire.

L'OTI administre les pages « **Terre de Provence Tourisme** » sur les réseaux sociaux :



Ce présent règlement est susceptible de connaître des modifications à chaque fois que nécessaire.

#LES REGLES DE MODERATION ET DE BONNE CONDUITE

L'Office de Tourisme Intercommunal de Terre de Provence exerce une modération active sur ses réseaux. Elle se réserve le droit de supprimer toutes les contributions sans préavis à postériori, c'est à dire après leur publication.

Les présentes règles s'appliquent à toute personne entrant en interaction avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Terre de Provence au sein de ses pages de réseaux sociaux ou au travers des publications de cette dernière.

Les internautes ne sont pas autorisés à poster leurs publications sur le mur des pages « Terre de Provence Tourisme ».

À ce titre, sont notamment interdits (liste non exhaustive) tous les messages dont :

- Tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile...
- Tout message qui ne concerne pas directement la publication
- Tout message incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine
- Tout message sous forme d'attaques ou d'insinuations fondés sur les croyances ou les absences de croyance, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle
- Tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque.
- Tout message politique
- Tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité.

OFFICE DE TOURISME DE TERRE DE PROVENCE
20 Cours Carnot 13160 CHATEAURENARD

Tel : 04 90 24 25 50 – accueil.oti@terredeprovence-agglo.com – myterredeprovence.fr

«*Toute la Provence en une terre*»

à 15 minutes d'Avignon, 40 minutes d'Arles, authentiques villages et sublimes paysages



IL VOUS RESTE
UNE PROVENCE
À DÉCOUVRIR

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquière

- Tout message reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par les droits de la propriété intellectuelle (marques, droits d'auteurs et droits voisins), sans que cette liste soit limitative
- Tout message portant atteinte au droit à l'image, au droit de la vie privée ; à la protection des données personnelles d'un tiers.
- Tout message destiné à faire la promotion d'un commerce ou d'un produit ne sont pas autorisés afin d'éviter toute concurrence déloyale. Les messages à caractère publicitaires, de type petites annonces
- Tout message contenant des coordonnées téléphoniques ou postales n'est pas autorisé.

Les internautes peuvent signaler tout problème en envoyant un mail à l'Office de Tourisme Intercommunal de Terre de Provence Agglomération accueil.oti@terredeprovence-agglo.com.

Pour rappel, les conditions générales d'utilisation des réseaux sur lesquels l'Office de Tourisme de Terre de Provence est présente sont les suivants :

- [CGU Facebook](#) ;
- [CGU Instagram](#).

#LIMITES DE RESPONSABILITÉ

L'utilisateur des médias sociaux qui est l'Office de Tourisme de Terre de Provence Agglomération est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, fichiers etc...) qu'il met en ligne. Les crédits photos et vidéos sont cités à chaque publication.

En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur les médias sociaux ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'Office de Tourisme.